

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juillet 2014
Rapporteur :
Madame Caroline AMIOT**

N° 2 DAG 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014
(accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Délégation du service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium -
Rapport du délégataire pour l'année 2013**

La ville de Quimper a confié à la SARL Phileas la construction et l'exploitation d'un crématorium au lieu-dit Stang Vihan à Quimper dans le cadre d'une concession de service Public.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a l'obligation de produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport rendant compte de l'exécution de la délégation de Service Public.

Le conseil municipal prend acte du rapport du délégataire pour l'année 2013.

Le maire,

Ludovic JOLIVET